

Le Courrier du Canada,

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS.

Rédacteur: — A. C. AUBRY

Imprimeur-Propriétaire: — LEGER BROUSSEAU

JE CROIS J'ESPÈRE ET J'AIME.

La Pologne.

On lit dans le *Monde* :

Il y a quelques semaines, nous retraçons ici même la vénérable figure du prince Adam Czartorski, et nous rappelions en terminant les paroles pacificatrices qu'à la veille de mourir il adressait à la Pologne. Le prince Czartorski fut un de ces hommes capables de conseiller la douceur aux nations, et la Pologne est une nation douce, parce qu'elle est une nation chrétienne, une nation catholique. Mais il y a des cas où la nation la plus douce se redresse invinciblement en face de ses bourreaux étonnés, qui se croyaient tout permis, et transforme sa résignation en une colère terrible, d'autant plus digne d'attention, et d'autant plus digne de victoire, qu'elle n'est pas suspecte et qu'elle est pure dans sa source. La Russie, qui est aveugle, n'a rien compris, en aucun temps, à l'angélique douceur de cette nation qui a répondu par des hymnes à ses provocations brutales, et qui, sous le fouet des Cosaques, élevait avec une inviolable candeur sa prière interrompue vers le Dieu des nations. La Russie a provoqué, exaspéré de mille manières la Pologne, et un jour il s'est trouvé que la Pologne s'est soulevée d'indignation. Que la Russie recueille ce qu'elle a semé ! Qu'elle triomphe par son poids, par sa masse, qu'elle triomphe provisoirement de cette indomptable nationalité que le Czar foule en vain, et ne parvient pas à écraser. Son triomphe sera le plus sanglant échec qu'elle puisse recevoir ; et si de nouveau l'ordre règne à Varsovie ce sera pour elle un contre-temps plus irréparable que la ruine de son orgueilleuse ambition sous les murs de Sébastopol.

La Pologne présente un spectacle admirable. Tandis que les autres nations, en Europe ne songent guère à leur type, à leur raison d'être, à la loi de leur existence, et quelquefois même semblent prendre à tâche de contredire absolument leur raison d'être en faisant le contraire précis de ce qu'elles étaient appelées à faire, voici une nation morte, assassinée, ensevelie, qui, je ne sais comment, accomplit sa loi, sa mission, sa fonction. Quelle est en effet la mission providentielle de la Pologne ? C'est d'être le boulevard de la chrétienté. Elle n'a rien d'agressif, et il faut rappeler sans cesse à l'oubliée Europe la docilité admirable dont la Pologne fit preuve lorsque, sous Étienne Bathory, sur un désir du Saint-Siège, elle s'arrêta dans ses victoires et négligea d'achever la défaite de la Russie par peur d'éloigner irrévocablement les schismatiques et de nuire aux espérances de l'unité. Le rôle de la Pologne n'est pas d'attaquer ; mais elle a des facultés merveilleuses pour la défense, pour sa propre défense, et aussi pour la défense de la chrétienté, deux choses qui d'ailleurs sont absolument solidaires. Elle est le rempart de l'Europe. La victoire miraculeuse de Jean Sobieski, la délivrance de Vienne par la Pologne, l'idée de la Très-Sainte Vierge, *l'aine de Pologne*, a marqué dans l'histoire, en lettres de feu, la nature du rôle que cette nation chevaleresque est appelée à remplir. Elle a refoulé la Turquie, prête à déborder l'Europe. Pour récompenser Jean Sobieski, une partie de l'Europe a partagé la Pologne ; l'autre partie a laissé fuir. Il est vrai que cela s'est passé au XVIII^e siècle, qui fut l'ennemi de la chrétienté. Voltaire a battu des mains et le partage de la Pologne lui a fait connaître un genre d'enthousiasme ap-

proprié à sa froideur.

Or, la Pologne assassinée semble ne pas s'apercevoir de l'accident qui lui est arrivé ; elle ne tient aucun compte du changement survenu dans sa situation. On lui dit qu'elle est morte, puisqu'elle est partagée et qu'elle a perdu son unité, elle qui a sauvé l'unité de l'Europe ! La Pologne n'entend pas. Elle reste, comme autrefois, le boulevard de l'Europe. Elle continue à remplir sa mission. Elle continue à protéger l'Europe, que la Russie convoite et menace. Elle est la pierre d'achoppement du *pan-slavisme*. Elle est le caillon tombé de la montagne qui frappe les pieds d'argile sur lesquels le colosse croit se tenir debout. Elle met à nu l'infirmité de la Russie. Elle en est l'humiliation quotidienne, l'échec permanent. Elle oblige la Russie à dévoiler tout à tour son désarroi et sa fureur, à les dévoiler quelquefois tous les deux du même coup. La citadelle n'est pas prise et ne le sera jamais. Le Czar a beau dire à la Pologne et à l'Europe : *Pas de rétrovie*, et assumer le poids de la mémoire paternelle en ajoutant : *Ce que mon père a fait est bien fait* quand il parle ainsi et met sa piété filiale à enchaîner aux iniquités de son père, le Czar est un rêveur. Il parle d'une chose qui n'est pas faite, qui ne sera jamais faite, qui est tout simplement impossible. Il rêve la *rusification* de la Pologne, petite affaire que Novoltziloff a déclaré retardée de cent ans par le passage du prince Adam Czartorski à l'instruction publique. Le Czar est un rêveur, et quand la Pologne continue à se montrer vivante, elle lui renvoie sa parole, elle lui dit à son tour : *Sire, pas de rétrovie*. Mais le Czar dort son sommeil, car c'est un riche du monde. Et la Pologne, déshéritée, si pauvre depuis qu'on l'a dépossédée de son unité nationale et qu'elle n'a plus même pour s'abriter les plis trous de son drapeau victorieux, la Pologne ne rêve pas ; car elle s'appuie sur la Vérité substantielle, sur la fidélité de Celui qui Est, sur l'amour de Jésus-Christ pour les nations chrétiennes : unie à lui, elle reçoit de lui une force suffisante pour user la masse moscovite qui croit la tenir et qui croit l'écraser.

Il convient que le monde matériel, alors même qu'il refuse de se modeler simplement sur le monde spirituel, le traduise au moins dans une certaine mesure, et laisse entrevoir, alors même qu'il la viole, la loi qu'il est chargé d'accomplir. C'est pourquoi, en 1815, l'Europe assemblée à Vienne, l'Europe, trop peu clairvoyante pour sentir la convenance et l'obligation de restituer la Pologne dans l'intégrité voulue par Dieu, n'a pas échappé entièrement à la fatalité miséricordieuse qui lui ordonnait de nommer la Pologne, et n'a pas tout à fait régné contre l'aiguillon. L'Europe a pris un moyen terme. Elle a voulu mettre d'accord sa conscience tourmentée et son amour-propre ; elle n'a pas fait franchement le *mea culpa* qui l'eût converti de gloire ; elle a voulu se mettre à l'aise, se délivrer d'un remord gênant ; mais on ne l'a pas vue, éblouie de la beauté du repentir, faire avec la solennité chrétienne, amende honorable au Dieu jaloux qui veille sur les nations rachetées comme sur la prunelle de ses yeux. L'Europe a voulu atténuer le désordre qui lui rappelait un souvenir humiliant et importun : l'Europe n'a pas songé avant tout à demander pardon. Au lieu de rendre purement et simplement à la Pologne la vie qu'elle tient de Dieu, l'Europe a renouvelé le fait de la division, le fait du partage, tout en reconnaissant la théorie de

l'unité polonaise. Elle a constitué trois Polognes, et ces trois Polognes (1) sont devenues ainsi, par l'avenir précieux de l'Europe assemblée, trois témoignages de l'unité indivisible que chacune d'elles semblait contenir tout entière. Tout en laissant à la Russie le duché de Varsovie, tout en accordant à la Prusse le duché de Posen, et à l'Autriche un troisième morceau, dont Cracovie cependant déclarée ville libre, ne faisait pas alors partie, l'Europe, à Vienne, fit une chose grave : elle déclara exclu de tout office public en Pologne tout étranger, tout Russe, et voulut que l'armée polonaise gardât ses couleurs, son drapeau. Est-ce pour obéir à ses stipulations, violées d'ailleurs effrontément par son père le czar Nicolas, que le czar Alexandre II a mis le feu à la Pologne par le système inouï de recrutement qui vient de provoquer l'insurrection ?

Peut-être serait-il opportun que l'Europe, assemblée de nouveau, relût le traité de Vienne, ne fût-ce que pour en rafraîchir la mémoire dans l'esprit du Czar, que ses préoccupations intérieures ont peut-être laissé à cet égard dans une étrange et violente distraction. Le traité de Vienne n'est pas la base fondamentale. Par delà cet acte officiel et diplomatique, par delà cette charte européenne, il y a la justice, qui est absolue, criante, impérieuse, et qui ne se tait ni jour ni nuit, réclamant la réparation intégrale des attentats en refusant toute transaction avec l'iniquité. Mais enfin, puisque le traité de Vienne est là, puisqu'il est dans toutes les chancelleries, puisqu'il est dans le bon, il faut du moins le relire, alors que la Russie, avec la fureur raffinée d'une barbarie qui se prend pour une civilisation, verse à flots le sang précieux et européen de la Pologne. Le traité de Vienne s'est contenté d'un *à peu près* : il a été successivement violé, entamé, annihilé. C'est le sort inexorable des demi-mesures. Aussi faut-il, en relisant le traité de Vienne, en le faisant relire à la Russie, en demandant compte au Czar des coups d'épée qu'il a donnés dans la charte européenne, en prenant du traité de Vienne ne tout ce qu'il contient de positif, le relire, non pas selon la formule, qui est imparfaite et insuffisante (les événements l'ont démontré), mais selon l'esprit, c'est-à-dire avec la résolution de ne plus se payer d'*à peu près*. Le traité de Vienne peut avoir qu'une garantie : un traité plus large, un traité complet, franc, qui ne mette pas la justice, qui ne soit pas une atténuation des droits proclamés, et qui n'ait pas en soi les germes de la contradiction et de la mort. Il faut que l'Europe agisse purement et simplement. Les complications diplomatiques, les atermoiements, les transactions avec le mal grévent l'avenir. La simplicité, le déchargement, le délivre, le libère. Elle est l'habileté suprême, la politique par excellence. Le bien même après lui sa récompense, *la plus presson* châtiement. *Justice is the best policy* ! la justice est la meilleure politique ! disait en prédisant un meeting, en 1830, le duc de Sussex, oncle de la Reine d'Angleterre ; et il disait cela au sujet de l'Europe en regard de la Pologne. Il est juste que la Pologne soit rétablie dans son intégrité, dans son unité, dans son activité européenne, et si on traverse la entrasse du Czar pour aller jusqu'à sa conscience, il

en conviendra. Or, ce qui est juste est réclamé par l'intérêt éminent de l'Europe. La politique, l'habileté, la prévoyance, somme toute l'Europe de profiter des admirables dispositions de la Pologne et de relever cette barrière qui, toute abattue et toute par terre qu'elle soit, arrête encore et fait trébucher la Russie.

M. de Talleyrand, qui représentait à Vienne la France en 1815, n'était pas une conscience très pure. Cependant, l'esprit était chez lui moins corrompu que la conduite, et la théorie avait gardé, même chez lui, quelques lueurs lumineuses. M. de Talleyrand, que nous ne croyons pas calomnier en supposant qu'il eût été fort capable, dans l'occasion, de contresigner le partage de la Pologne, est cependant assez de clairvoyance pour apercevoir le devoir à la lueur de l'intérêt, et il écrivit à M. de Metternich que la question de la Pologne était regardée par Louis XVIII comme la question la plus européenne. Aujourd'hui, M. de Talleyrand conseillera à l'Europe de regarder attentivement ce qui se passe sous nos yeux. Trois puissances possèdent la Pologne. L'une, la Russie, égorge, massacre, pille, brûle, assassine et ne désavoue pas le colonel Emanoff, dont notre correspondant de Varsovie racontait dernièrement les atrocités. Mais tant que la Russie agit seule, la cause de la Pologne semble n'intéresser que la justice et la générosité, dont les politiques n'ont pas toujours le sens très fin. La Prusse, avec une précipitation remarquable et opportune, est venue montrer qu'ici comme toujours, la justice et la générosité cachent un intérêt de premier ordre. Par sa convention avec la Russie, elle a mis une certaine affectation à constater une chose depuis longtemps claire pour ceux qui réfléchissent : le caractère européen de la question polonaise. Elle a été le signe grossier de cette vérité qui, à ce qu'il paraît, était trop délicate pour être aperçue de tous les yeux avant l'intervention un peu lourde de la Prusse. La troisième puissance, l'Autriche, seule favorable à la Pologne. Si, plus clairvoyante que la Prusse, elle sent que la Pologne manque entre elle et la Russie, si elle croit que son intérêt lui conseille d'avoir enfin des remords, qu'elle se déclare hautement, et l'histoire lui tiendra compte de cette réparation tardive ! Quoi qu'il en soit, la France et l'Angleterre, qui ont bien parlé à Vienne en 1815, ont aujourd'hui de grands devoirs à remplir. Ni l'une ni l'autre ne peuvent assister impassibles au renouvellement de l'assassinat qui fut la joie du XVIII^e siècle, la joie de Voltaire. Ni la France ni l'Angleterre ne peuvent permettre que de nouveau la Russie et la Prusse égorgeant la Pologne pour la punir de ressusciter. Ce n'est plus un fait accompli, comme on dit quelquefois ; ce n'est plus le vieux crime suivant sa marche et obéissant à la vieille impulsion. C'est un crime nouveau, un crime daté d'aujourd'hui : c'est un crime qui recommence et qui recommencera toujours, tant que la réparation n'aura pas rendu absolument son renouvellement impossible. Quand on a assassiné une nation chrétienne, on n'en est pas quitte pour une fois, et on n'a pas même le temps d'aller se laver les mains. La nation ressuscite, il faut l'assassiner une seconde fois. Elle ressuscite encore, il faut l'assassiner une troisième fois. Elle ressuscite toujours il faut l'assassiner toujours. Cela peut durer jusqu'à la fin des siècles, à moins que la justice de Dieu n'éclate par la justice des hommes. La France et l'Angleterre ont en ce moment la gloire de

regarder, derrière une expression de joie et de tendresse, comme une vague appréhension de ce que j'appréhendais moi-même.

Je me trompais peut-être ; peut-être j'interprétais avec une sévérité trop inhumaine la réponse embarrassée de mon beau-frère et les regards de ma sœur. Ne m'était-il pas advenu plus d'une fois à moi-même de perdre contenance au moment où les grâces de *l'à-propos* m'eussent été le plus nécessaires ? Cela ne pouvait-il pas être arrivé à Edgard aussi, et l'émotion de Natalie n'était-elle pas suffisamment expliquée par la contrariété que ma pauvre sœur avait dû ressentir de cette ganacherie ?

Bien que je cherchasse à raisonner ainsi, le coup était porté ; j'avais l'impression que mon beau-frère était un homme sans cœur ni esprit, qui ne pouvait, en fin de compte, que rendre Natalie très-malheureuse. — Hélas ! ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, depuis trois jours que je suis ici, n'est guère propre à dissiper mes soupçons.

J'ai essayé de les combattre en donnant à Edgard l'occasion de montrer ces veines d'intelligence ou de sensibilité qui gisaient peut-être chez lui, non point à la surface, comme chez plusieurs, mais entouffées dans les profondeurs de l'âme.

On fit des promenades dans les environs, qui sont ravissants, comme tu sais. Chacun à sa manière s'extasia sur ces beautés de la nature, qui parlent aux imaginations les moins poétiques un langage si touchant et si mystérieux. — Un camarade de collège de mon père, commissaire-priseur de son état, homme en

force qu'il use dans les embarras qu'il s'acharne à défendre. Il pourrait, songé, travailler d'un cœur léger au progrès de son immense empire, et peut-être n'a-t-il que ce moyen de conjurer les périls de l'avenir. Il veut la justice en Russie, il veut l'injustice en Pologne. Il faut opter : les lois du monde moral ne permettent pas ce partage impur. S'il réussissait en Pologne, le Czar serait condamné à échouer en Russie ; s'il échouait en Pologne, le Czar réussirait en Russie, car la simplicité des choses veut que les réparations soient utiles à tous, et que la justice, qui rejoint la miséricorde dans l'unité délivre aussi ceux qu'elle frappe.

GEORGES SEIGNEUR.

Italie.

Naples, 24 février.

Le 10 de ce mois, les soldats piémontais ont été mis en déroute, dans le village d'Accettura, en Basilicate. Les journaux de la police ont, suivant leur coutume, dénaturé ce fait, et ont prétendu qu'il avait seulement péri quatorze gardes nationaux dans la mêlée.

Des lettres arrivées récemment de Potenza, chef-lieu de la province, et du rapport officiel adressé au général La Marmora, il résulte que la troupe est tombée dans une embuscade, formée par deux bandes légitimistes, et qu'elle a éprouvé des pertes très considérables.

Depuis cette évènement, la fureur du général est à son comble ; de nouvelles mesures de rigueur ont été prises contre la bande de Pilone, qui est aux environs de Naples ; le général désireux de faire retomber sur quelqu'un son mécontentement, s'est entendu avec les agents de la police pour faire exercer un espionnage des plus vigoureux contre des citoyens inoffensifs de Boscotrecase et de Torre del Annunziata, sous prétexte qu'ils étaient complices des soldats royalistes. On a commencé par arrêter, dans ces deux communes, cinquante personnes au nombre desquelles il y a plusieurs femmes.

De leur côté, MM. d'Afflito, Mirabella et Marvasi se sont réunis en conseil avec le procureur du roi près le tribunal de Naples, et se sont concertés sur les moyens à prendre pour étouffer la voix de la presse catholique et indépendante. Quelques journaux, comme je vous l'ai déjà dit, ont cessé de paraître ; d'autres qui paraissent encore, cèdent bientôt aux vexations dont on use à leur égard. On m'a montré une ordonnance d'après laquelle il est enjoint aux agents du pouvoir de saisir les numéros du *Defensore*, qui doivent paraître. Le *Popolo d'Italia*, journal qui n'est pas suspect assurément, faisant allusion aux dernières mesures prises contre la presse et à la réunion dont nous avons parlé plus haut, disait que c'était un conseil de ren-

Les évènements de Pologne servent de prétexte à des déclamations journalières contre le czar ; mais il s'agit, en réalité de faire repaître sur la scène politique le nom de Garibaldi. Ceux qui font le plus de bruit sont des pilliers de café, des hommes sans foi ni loi, catéchisés par les prêtres apostats Maione, Stantaniello et Perez de Vera. Presque tous les soirs ils parcourent les rues en chantant, en sifflant, et disparaissent à la première apparition d'un détachement de gendarmerie.

Les journalistes à la solde du Piémont ont fait grand bruit du bal donné au Palais-Royal, par la jeunesse de Gènes ; ils ont prétendu que parmi les invités, il y

Smilleton du Courrier du Canada.

DU 23 MARS 1863.

NATALIE

CHAPITRE I

UN MARIAGE DE CONVENANCE

Le château de Longueil était en fête depuis quatre jours. — Natalie de Longueil, la plus riche héritière, et, ce qui vaut mieux, la plus spirituelle, la plus aimable, la plus pieuse, la plus charmante jeune fille de tout le pays, venait d'épouser le baron de Noirval, riche et jeune, lui aussi, et que la voix publique proclamait un cavalier accompli.

Au bal du *wedding-day* avait succédé une promenade en gondoles sur cette belle rivière qui donne son nom au département, et serpente, pendant près d'une lieue, dans l'immense parc de Longueil. Puis, le lendemain, les nombreux invités, se divisant par groupes, s'étaient répandus dans la campagne, mettant, pour ce faire, en réquisition calèches, brisaks et chars-à-bancs, et jusqu'aux moindres bidets de l'écurie. Les amateurs d'exercices pedestres avaient pris en main le bâton du pèlerin, et exploraient les fraîches vallées et les coteaux couverts

de bois, qui font de toute cette contrée le vrai paradis du touriste.

On était au quatrième jour ; et chacun voulant se reposer, donnait à ses promenades un horizon moins étendu. Seuls, deux ou trois collégiens intrépides avaient franchi les limites du parc, dont tous les recoins favoris étaient occupés par quelques-uns des hôtes de M. de Longueil. Sous les grands maronniers, dans les sentiers du petit bois, sur ces bancs disposés par une main savante pour suivre des yeux la rivière fuyant entre les aulnes, et jusque dans le salon où quatre fanatiques faisaient un whist, la félicité des jeunes époux était le thème unique des conversations : « Jeunesse, beauté, fortune, avenir brillant et longues espérances, que leur manquait-il ? Le père de Natalie et la mère d'Edgard ne pouvaient-ils pas se rendre le témoignage qu'ils avaient assuré, tant qu'il est humainement possible de le faire, le bonheur de leurs enfants ? »

Au milieu de toute cette joie, un seul des habitants de Longueil conservait un air pensif. Après s'être promené longtemps dans une allée solitaire qui longe les murs du parc, il revint d'un pas précipité, gagna la chambre qu'il occupait dans une des ailes du château, et s'asseyant devant une table, il se mit à écrire.

Sa plume courait rapide comme la pensée, et l'on voyait qu'en écrivant il ne faisait que donner une forme à des sentiments déjà bien arrêtés dans son âme. Quand il eut achevé, il poussa un profond soupir où se devinaient à la fois un immense chagrin et la satisfaction

d'en avoir partagé le poids avec un cœur ami.

Voici ce qu'écrivait à son camarade, Paul Barré, le capitaine de Longueil, frère de la jeune mariée :

« Tu l'attends, mon cher Paul, à une description détaillée des fêtes que j'ai trouvées commencées, en arrivant ici. — Je ne me sens pas le courage de t'en voyer ce récit. Ma lettre est tout entière dans un mot que je n'ose pas encore prononcer tout haut, dans un mot qui bourdonne sans cesse à mes oreilles et qu'il est bien cruel pour un frère d'être obligé d'écrire, trois jours après le mariage de sa sœur : *Natalie est mal mariée* ! »

« Tu sais que je n'ai point été consulté sur ce mariage. Mon père, qui est bon pourtant et juste, ne comprend pas les autorités partagées. Notre pauvre mère ne le savait que trop, et, tout capitaine que je sois, mon opinion ne pèse guère plus ici que celle d'un enfant. D'ailleurs, m'écrit-on consulté, ma sœur eût-elle pu (comme elle en avait le désir, j'en suis sûr), me demander mon sentiment sur son futur époux, de loin je ne pouvais guère émettre qu'un avis favorable. M. de Noirval passe pour un galant homme ; il a laissé une excellente réputation dans deux ou trois villes qu'il habita, lorsqu'il était au 7^e dragons, et où j'ai moi-même tenu garnison. Sa position est très-belle, sa fortune magnifique, et sa mère est la sainte du pays. — Pour contré ces impressions premières, pour assourir un jugement tant soit peu motivé, il m'eût fallu voir avec quelque suite le fiancé de Natalie, causer avec lui, et saisir le fond même de son âme dans ses paroles, dans

l'inflexion de sa voix, dans ses moindres gestes, dans l'impression produite sur son visage à l'aspect ou au récit d'un acte de dévotion ou de lâcheté.

« Je n'ai pu rien de tout cela. Les exigences de mon service m'ont retenu en Algérie huit jours de plus que je n'avais pensé. Notre traversée a été longue et pénible. Quelques heures d'un repos indispensable à Marseille, et les débordements du Rhône, ne m'ont permis d'arriver à Longueil, malgré toute mon impatience, que le lendemain du mariage.

« Je me sentais disposé on ne peut plus favorablement envers mon beau-frère. Après avoir serré dans mes bras mon père et ma sœur, je donnai à Edgard une cordiale poignée de main, et, l'attirant vers moi, je l'embrassai aussi : « Cher frère, lui dis-je, je n'aime rien au monde plus que ma chère Natalie. Je sens que j'aimerais d'une égale affection celui qui va la rendre si heureuse. »

« Edgard balbutia quelques mots, et je m'étonnai d'abord que de la plénitude de son bonheur il n'eût pas su faire jaillir une parole chaleureuse pour répondre à mes fraternelles avances.

« Un soupçon alors me traversa la tête, que cet Edgard pourrait bien n'être pas l'homme qui convenait à ma sœur ; qu'il appartenait peut-être à cette lignée des *foubes* auxquels l'intérêt tient lieu de tout, leur donnant même parfois assez d'apparences d'esprit et de cœur (quelque pauvrement pourvus qu'ils soient de ce côté) pour tromper les jeunes filles candides. — Je jetai un coup d'œil rapide sur ma sœur, et je crus voir dans ses

regards, derrière une expression de joie et de tendresse, comme une vague appréhension de ce que j'appréhendais moi-même.

« Je me trompais peut-être ; peut-être j'interprétais avec une sévérité trop inhumaine la réponse embarrassée de mon beau-frère et les regards de ma sœur. Ne m'était-il pas advenu plus d'une fois à moi-même de perdre contenance au moment où les grâces de *l'à-propos* m'eussent été le plus nécessaires ? Cela ne pouvait-il pas être arrivé à Edgard aussi, et l'émotion de Natalie n'était-elle pas suffisamment expliquée par la contrariété que ma pauvre sœur avait dû ressentir de cette ganacherie ?

« Bien que je cherchasse à raisonner ainsi, le coup était porté ; j'avais l'impression que mon beau-frère était un homme sans cœur ni esprit, qui ne pouvait, en fin de compte, que rendre Natalie très-malheureuse. — Hélas ! ce que j'ai vu, ce que j'ai entendu, depuis trois jours que je suis ici, n'est guère propre à dissiper mes soupçons.

« J'ai essayé de les combattre en donnant à Edgard l'occasion de montrer ces veines d'intelligence ou de sensibilité qui gisaient peut-être chez lui, non point à la surface, comme chez plusieurs, mais entouffées dans les profondeurs de l'âme.

« On fit des promenades dans les environs, qui sont ravissants, comme tu sais. Chacun à sa manière s'extasia sur ces beautés de la nature, qui parlent aux imaginations les moins poétiques un langage si touchant et si mystérieux. — Un camarade de collège de mon père, commissaire-priseur de son état, homme en

apparence épais et grossier, ne put s'empêcher de manifester son admiration lorsque nous fûmes arrivés au sommet de la colline où sont les ruines de la vieille tour de Longueil. De ce point culminant, la vue embrasse tout le val-lon, suit dans ses capricieuses méandres le cours de la rivière, découvre les jolis clochers d'un ou deux villages perdus dans les arbres, et après s'être reposée sur un horizon lointain dans lequel se confondent les blés, les prairies, la grande forêt et quelques petites villes, s'arrête sur les sommets des Vosges. Ils étaient, ce soir-là, couronnés de nuages que la lune couvrait d'argent, et qui les faisaient ressembler ainsi aux brillants glaciers des Alpes.

« Moi qui habite ce pays depuis mon enfance, je n'ai pas pu monter une seule fois aux ruines sans éprouver un vif sentiment de reconnaissance envers le Créateur, sentiment qui se traduisait tantôt par un profond et religieux silence, tantôt par quelques paroles enflammées. Jamais un seul de nos visiteurs n'était venu là sans ressentir quelque atteinte, du moins, de cette impression. Edgard fut le premier à regarder d'un oeil tranquille cet étonnant spectacle.

EUG. DE MARGERIE.

(à continuer.)

avait au moins trois cents nomme appartenant à l'aristocratie napoléonienne. Je ne sais pas, si en temps ordinaire, il se trouve à Naples un aussi grand nombre de familles nobles, et je ne parle pas des nombreuses familles émigrées. Mais peut-être un nombre de ces trois cents gentilshommes, les journalistes ont-ils compris tous ceux qui ont été faits chevaliers par le roi galant homme, sans en excepter cette Odoro Panerazi, autre fois concierge du théâtre des Fiorentins, et ce Vincent Russo, ancien changeur de monnaies, Arcades ambo.

CANADA.

QUEBEC, 23 MARS 1863.

L'affaire Aylward.

Nous avons mis sous les yeux de nos lecteurs, mercredi dernier, " tous les documents relatifs au procès et à la condamnation des Aylward," que le pouvoir exécutif a fait mettre devant la chambre d'assemblée en réponse à une adresse de cette Chambre. Ces documents sont malheureusement très incomplets. On n'y trouve pas un mot de ce qu'on appelle la " charge " du juge aux jurés; pas un mot des renseignements fournis sur les lieux mêmes lors de l'enquête faite par le Coroner quelques jours après les funérailles de Munro, renseignements qu'il eût été si important de comparer aux témoignages donnés devant la cour à Belleville lors des débats; pas un mot du système de défense des infortunés Aylward; pas un mot de la version par eux donnée pour expliquer l'origine et les principales circonstances de la lutte, version qu'il eût été si désirable de connaître afin de la mettre en regard de celle d'Alexander Munro. L'absence de pareils documents a lieu d'étonner, et, pour notre compte, de telles lacunes nous paraissent infiniment regrettables.

Quoiqu'il en soit, et pour s'en tenir même aux seuls documents produits, nous croyons que ceux qui les liront sans passion, sans parti pris, surtout sans ces tristes préoccupations de la politique ne pourront se défendre d'une immense tristesse.

Est-ce bien pour deux assassins que l'échafaud s'est dressé à Belleville le 8 décembre dernier?

Hélas! nous ne le pouvons croire. Qu'il y ait eu lutte, dans le township de Montegale, le 16 mai 1862, entre les Munro, père et fils, d'une part, et le mari et la femme Aylward, de l'autre; que, dans cette lutte déplorable, et dont la cause était si futile, Munro, père, ait reçu une blessure grave, et que douze jours après il en soit mort après s'être abandonné aux soins d'un charlatan sauvage, c'est ce qui ressort avec évidence de tous les documents de la cause et ce qui est d'ailleurs incontesté.

Mais ce qui nous paraît très contestable, c'est que les Aylward aient été provocateurs en cette lutte; c'est qu'ils aient de dessein prémédité porté un coup mortel à Munro, père. Il y a au moins doute sur ces deux points, et, dans le doute, ces deux infortunés devaient-ils être condamnés?

Quelles preuves écrasantes en effet produit-on contre les Aylward? Les témoignages d'Alexander Munro, de Mary Ann Macrae, d'Isabella Macrae, de William Johnson, de Margaret Glen, de Theophilus Golder. Or, il y a dans ces témoignages tant d'incohérences, d'invraisemblances et de contradictions qu'il est certes bien permis de ne les accueillir qu'avec de légitimes soupçons, et de ne pas les considérer comme l'expression exacte de la vérité.

Qu'on prenne seulement les deux principaux, les deux premiers; qu'on les lise avec soin, et l'on verra si notre langage est trop sévère. D'abord celui d'Alexander Munro. Ce témoin est fils de la victime. Il a été lui-même acteur dans la lutte. On ne dit point quel âge il a, ce qui serait pourtant bien nécessaire pour apprécier certaines de ses assertions et certaines circonstances de la lutte. Malgré toutes les incohérences du témoignage d'Alexander Munro, il résulte assez clairement, selon nous, de ce témoignage que les Aylward n'ont point été les provocateurs. Après avoir dit que son père et lui avaient entendu un coup de feu qui paraissait avoir été tiré sur le lot des propriétaires, Alexander Munro ajoute :

" Nous gagnâmes notre demeure et ma mère me dit qu'une de nos poules manqua. Le défunt et moi passâmes de l'autre côté du chemin. Le prisonnier Richard dit au défunt de s'en aller, mais ce dernier répondit qu'il ne s'en irait pas sans emporter la poule. Le prisonnier Richard se tenait en dedans de la porte de sa maison."

Ainsi voilà qui est bien constaté, et de la bouche même du fils de la victime, les Aylward n'ont point cherché à attirer Munro dans un guet-apens; ce sont les Munro qui se sont dirigés vers la maison de Richard Aylward, et ce dernier, loin de vouloir engager une lutte, dit aux Munro : " allez-vous-en."

Il y a ici une regrettable lacune dans la déposition du fils Munro, car il est de toute évidence que Richard Aylward, qui se tenait à l'intérieur de sa maison, n'a pu dire aux Munro : " allez-vous-en," que parce que ces derniers l'auraient grossièrement apostrophé ou qu'ils auraient voulu entrer chez lui de vive force. Il est certain qu'à ce moment ils étaient très près de la maison puisque le témoin a pu voir ce qui se passait à l'intérieur : " j'ai vu, dit-il, la prisonnière Mary dans la maison et ses enfants." Il a même pu voir ce que faisaient les enfants : " deux s'amusaient et il y avait un bébé."

Le temps nous manque pour continuer aujourd'hui cet examen critique et lui donner tous les développements qu'il comporte; nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

C'est par erreur que nous avons annoncé, dans notre dernier numéro que le Conseil législatif avait adopté sans division la motion d'ajournement au 9 avril. Voici comme le Conseil s'est divisé sur cette motion :

Pour : — Les Honorables Messieurs Aikins, Allan, Armand, Armstrong, Babby, Bennett, Belleau Sir N. P., Blake, Boulton, Christie, Cormier, Crawford, De Beaujeu, Dessaulles, Dickson, Ferrier, Foster, Guévremont, Hamilton, (Kingston) Holton, Jeffrey, Lacoste, Lemieux, Leonard, Leslie, Letellier de St. Just, McDonald, McCrear, McMaster, McMurrich, Malliot, Masson, Matheson, Mills, Moore, Panet, Perry, Proulx, Quesnel, Reesor, Ross, Seymour, Shaw, Simpson, Taché, Sir E. P.—45

Contre.—Les Honorables Messieurs Alexander, De La Terrière, Duchesnay, A. J., Duchesnay, E. H. J., Ferrie, Gordon, Smith, Harmaunus.—7

L'hon. M. Galt est de retour de son voyage d'Europe. Il est arrivé à Québec vendredi dernier.

L'Ottawa Tribune annonce que Miss Amelia Claris, autrefois de London, qui avait eu le bonheur, il y a quelques années, de quitter le protestantisme pour rentrer dans le giron de l'Eglise, vient d'entrer en religion dans l'ordre des sœurs de la charité. Elle a fait profession solennelle, le 19 mars, à Ottawa, en présence de Mgr. Guignes, qui officiait, et d'un bon nombre de prêtres de cette cité.

Condamnation à mort.

Jeudi s'est terminé, à Arthabaska-ville, le procès de Pierre Duval dit Barbinas, accusé d'avoir empoisonné sa femme, Julie Dasille, à St. Germain de Grantham, le 29 décembre dernier. Le prisonnier a été trouvé coupable de meurtre par le jury et condamné à être pendu le 15 mai prochain, à Arthabaska-ville. Le procès a duré quatre jours. C'est le juge Andrew Stuart qui a présidé à l'instruction du procès et a prononcé la sentence.

Voici la liste des citoyens choisis pour faire partie des différents comités chargés de recueillir les souscriptions en faveur des ouvriers français :—

QUARTIER ST. LOUIS. Baron Boilleau, MM. E. G. Cannon, T. Hamel, H. G. Joly, E. Gingras, Dr. Marsden, R. S. M. Bouchette, J. Langton, L. G. Baillargé, L. Tétu, C. Tétu, J. D. Brouseau, P. Fortin, G. Desbarats, M. Feer, le juge Maguire, E. P. Dorion, H. Parent et J. Olliver.

QUARTIER DE PALEIS. MM. M. Tétu, M. Verge, M. le curé de Québec, rév. M. McGauran, grand vicaire Cazeau, J. B. Sirois, T. Glover, E. H. Simard, P. Braun, S. Fuchs, H. Langevin, E. Gagnon, N. Balzaretto et M. Gourdeau.

QUARTIER ST. ROCH. MM. T. St. Jean, W. Charland, Simon Peters, Chas. Peters, P. Vallée, J. P. Rhéaume, J. B. Pruneau, A. Tourangeau, Z. Levasseur, E. Lemieux, N. Germain, A. Venner, N. Trudelle, A. Laberge, P. Soucy, A. Lavoie, J. B. Arel, E. Paradis, T. Olliver, N. Rosa, P. Vallière, rév. M. Bolduc, rév. M. Charest, J. Dorion et Jos. Gauvreau.

ST. SAUVEUR. MM. A. Moffat, M. Morissette, Louis Tessier, F. Bigaonette, rév. M. Durocher, E. Allaire, F. Auger, Z. Paquet, J. Watts, N. Dion, J. E. Gingras, jr., L. Falardeau, N. P., L. Royer, W. Roy, M. Morissette, F. Falardeau, P. Giroux, E. Dalbec, J. O'Leary, J. Lane, Thos. McLaughlin et S. Tozer.

QUARTIER ST. PIERRE. MM. P. Garneau, J. B. Forsyth, R. Shaw, M. G. Mountain, E. R. Fréchette, C. Cocker, T. Ledroit, P. Whitty, J. Gaudry, William Quinn, Daniel McGee, William Price et Robert Hamilton.

QUARTIER MONTCALM. MM. T. McGreevy, A. Joseph, A. E. Aubry, Dr. Robitaille, L. Bilodeau, J. Paris, M. Enwright, E. Covey, W. Kirwin, C. Langlois, B. Wohl, D. Dussault, J. Allain, Ans. Angers et P. Chateaufort.

QUARTIER ST. JEAN. MM. L. Amiot, Dr. Malouin, E. Gaboury, rév. M. Racine, P. Jolicœur et E. Roussel.

QUARTIER CHAMPLAIN. MM. John Hearn, R. Alley, C. Gilbride, J. Blais, M. Dubé, F. Lachance, A. Patoiné, J. Giblin, rév. M. Clarke, E. Taylor, H. Dinning, C. Sawyer et J. Elliott.

La peine de mort.

Il se peut qu'il y ait des meurtriers parmi la foule qui assiste à l'exécution d'un meurtrier; de même que parmi tous ceux qui assistent à l'exécution de toute autre peine pour tout autre délit, il y a des coupables du même genre que ceux qu'ils voient punir. Conclusion de là que la peine de mort, ou toute autre peine, sont sans influence morale pour corriger le coupable et protéger la société, c'est abuser de toute logique; c'est même, il faut le dire, se mettre naïvement en dehors du sens commun. A la vérité, c'est toujours là que conduit la défense outrée d'une mauvaise cause.

Mais on dit plus. " Les trois quarts de ceux qui assistent à ces révoltants spectacles, ne sont pas des honnêtes gens!" Merci du peu.—Eh bien, si en est ainsi, notre état social, à nous surtout Canadiens-Français catholiques, a donc bien changé. Nous connaissons le temps, quoique non encore très âgé, où une mère ou un père vertueux conduisaient, dans Québec, leur jeune enfant au pied de l'échafaud pour inspirer à cet enfant une horreur suprême du crime pour lequel le malheureux criminel subissait la mort. Et soyez en sûr, Québec alors était aussi honnête qu'aujourd'hui. Il y avait moins de vernis et d'ampleur, mais le fond pouvait supporter la comparaison.

On ne riait pas alors à ces spectacles révoltants. Surtout, et soyez en sûr encore, les trois quarts de ceux qui y assistaient, étaient tout bonnement des honnêtes gens. Si donc, aujourd'hui, d'après vos paroles, il en est tout le contraire; c'est peut être, messieurs, qu'il y a en tout parmi nous quelques progrès de trop. Et, si l'on veut, d'où pourrait nous venir, par exemple, ce progrès en si triste matière, le progrès de rire du châtiment? Et de quel châtiment! Certes, cela en vaut la peine. Un enfant, dans la famille, qui en est rendu là, est loin d'être la gloire et la consolation de ses parents. Et si ce fils gâté, ou égaré, ne sent plus le frein de la correction paternelle, parce qu'il se rit également et du châtiment et de l'autorité paternelle, en deviendrait-il meilleur en l'abandonnant à ses inclinations perverses? Faut-il que le père abdique et son autorité et son devoir devant ce fils égaré ou profondément gâté? Non; quelque chose qui arrive dans cet enfant, ou ce membre social gaugré et dangereux, l'autorité est là pour s'opposer à sa perversion par le genre de peine ou de châtiment qui lui convient. Nous savons bien que ce que nous appelons ici triste progrès, vous le tenez, vous, pour un progrès des mœurs qui s'adoucit à tel point qu'elles répugnent souverainement à toute idée de sang et de mort sur l'échafaud; passe apparemment pour le sang versé et la mort donnée par les assassins et les brigands.—Non, messieurs, ce n'est point là l'adoucissement des mœurs; c'en est l'amollissement et la turpitude, comme dans cet affreux moyen âge tel que vous le faites.

Mais ces trois quarts de malhonnêtes gens qui assistent aujourd'hui, dit-on, à ces révoltants spectacles, ne sont heureusement, pour l'honneur du pays, qu'une figure de rhétorique humanitaire. Nous parlons toujours ici au point de vue de notre société canadienne-française et catholique. Que dans nos villes de Québec et de Montréal, il se trouve une certaine ruche sociale, composée de quelques-uns des nôtres et d'hommes étrangers à nos mœurs, à nos principes et à notre race; c'est très possible; mais encore votre chiffre reste faux. Et fut-il vrai, c'est à l'autorité publique à faire observer la décence et la paix dans ces circonstances. C'est à elle à faire respecter les sentences de la justice. Autrement le peuple se fera justice, lui, comme chez nos voisins démocrates, placés aujourd'hui en débâcle sociale et politique. Mais en est-il ainsi chez nous? Si les trois quarts de ceux qui assistent aux exécutions publiques étaient vraiment des chenapans et des émeutiers, comme le nombre des assistants à ce lugubre spectacle va, dit-on, à plusieurs milliers; si s'en suit que notre autorité publique, qui n'est certes pas en débâcle sociale ni politique comme chez nos voisins, eût en les yeux ouverts sur ce désordre, tout aussi bien que ceux qui le signalent aujourd'hui dans l'intérieur de leur mauvaise cause. Mais il n'en a rien été; par la raison toute simple que l'autorité n'a pas vu là un danger, ou un désordre qui demandât une intervention extraordinaire de sa part.

Non seulement l'autorité n'a pas vu aux pieds des échafauds ce que les adversaires y ont vu, mais la presse même du pays n'y a rien vu non plus en ce genre. On a bien annoncé, lorsqu'il s'est agi des dernières exécutions faites à Montréal, qu'il y avait

eu foule immense, qu'un instant, une panique s'y était déclarée, que peut-être quelques impatients ou des gens sans aveu avaient proféré quelques paroles inconvenantes ou tout-à-fait dignes d'eux : qu'est-ce que cela prouve contre une loi juste, utile, nécessaire même à toute la société entière? En vérité, —est-ce là encore de la logique? Est-ce même le raisonnement commun de tout homme judicieux que l'impression du moment ou les écarts de l'imagination ou des fausses doctrines n'affectent point?

Et comment, après tout, les exécutions publiques, telles que faites à Montréal dans ces derniers temps, seraient-elles un scandale, un spectacle révoltant, une scène du moyen-âge, un usage barbare et sans nom? Serait-ce parce que la religion et la charité chrétienne y ont développé toute leur sainte et douce influence? Et en quoi un spectacle au contraire si touchant, pourrait-il impressionner en mal les multitudes qui en sont les témoins. Un évêque, des prêtres, de saintes filles vouées à tous les sacrifices, sont là uniquement pour prendre part, et la meilleure et la plus haute part, à la situation terrible, mais méritée du malheureux coupable. Tout leur ministère ne tend qu'à fortifier, consoler et sanctifier son âme, qui est seule la grande chose qui domine tout ce drame émuant. Et vous y verriez peut-être de l'inconvénient pour la paix et l'enseignement moral du public! Ah! plutôt, encore une fois, supprimez les coupables; mais si vous ne le pouvez pas, laissez à la société, aux coupables et à Dieu, une réparation aussi juste, aussi morale, aussi exemplaire.

Une liste de souscription à l'ouvrage de M. Boucher de Labruère : le Canada sous la domination anglaise, dont nous donnions dernièrement une appréciation d'après le Courrier de St. Hyacinthe, est ouverte à la librairie de M. Léger Brouseau.

Aux Correspondants.

La correspondance signée M. est malheureusement arrivée trop tard pour paraître aujourd'hui.

Etats-Unis.

Nous lisons dans le Courrier des Etats-Unis :

L'armée du Potomac va se mettre en campagne. C'est du moins ce qui résulte d'une correspondance publiée par l'Express, dans laquelle il est dit, avec plus de vérité peut-être que de bon goût, " que les soldats sont gras comme des cochons, grâce à la bonne nourriture et au repos de cet hiver." Les chefs de corps ont reçu l'ordre de se tenir prêts à partir au premier avis.

M. Opyke, maire de New-York, a frappé de son veto le budget des taxes de la ville. Parmi les crédits qui ont déterminé ce vote, M. Opyke cite celui qui allouait \$50,000 pour l'érection d'un asile destiné aux orphelins catholiques.

COMBAT SUR LE RAPPAHANNOCK. Armée du Potomac, Quartier général, 18 mars. Une brillante pointe de cavalerie a été faite hier sur le Rappahannock, derrière le fort Kelly. Un corps envoyé en reconnaissance, sous le général Averil, s'est frayé un passage sur la rivière, malgré la résistance déterminée d'un détachement considérable de tirailleurs ennemis retranchés derrière les maisons, des fossés et des abattis.

Le général ne permettait le passage qu'à un seul cavalier à la fois, et à ce moment la rivière était grosse, et le courant très rapide. Arrivé de l'autre côté du Rappahannock notre cavalerie a attaqué les rebelles dans leurs retranchements, tuant ou faisant prisonniers tous les hommes et capturant un grand nombre de chevaux.

A une courte distance du bord de la rivière, le général Averil rencontra la cavalerie rebelle, sous Stuart et Fitzgald Lee, partie en hâte de Culpeper pour empêcher notre passage. Elle chargea vigoureusement et à plusieurs reprises nos troupes; mais fut repoussée avec pertes, à coups de sabres. Partout où l'ennemi faisait halte il était immédiatement attaqué, mis en déroute et chassé de ces positions avec de lourdes pertes.

La bataille a duré cinq heures, et a été une série de charges et de luttres corps à corps qui ont eu pour résultat la retraite de l'ennemi. Il y avait de part et d'autre 2,000 combattants environ.

En dernier lieu, l'ennemi s'est réfugié derrière une batterie retranchée à quatre milles du gué, flanquée de fossés à tirailleurs et d'abattis. Le général Averil ayant rempli sa mission, a traversé la rivière avec ses prisonniers, les blessés tombés des deux côtés et un grand nombre de chevaux, sans être inquiété par les contredérés.

Nous avons fait 80 prisonniers, parmi lesquels se se trouve le major Breckinridge, cousin de John C. Breckinridge.

Mexique.

On lit dans le Courrier des Etats-Unis du 18 mars :

Le steamer Melita, arrivé hier de la Havane, nous apporte des nouvelles du Mexique jusqu'aux derniers jours de février.

Le mouvement général de l'armée française sur Puebla a commencé le 19; le 21 l'artillerie s'est mise en marche et le général Forey a quitté Orizaba le 23. On pensait que les troupes seraient sous Puebla vers le 1er mars. La place est défendue par 24,000 hommes sous le général Ortega; Comonfort tient les approches avec huit à dix mille soldats.

Avant de partir d'Orizaba, le général Forey a adressé aux habitants de cette ville une proclamation dont voici la teneur :

" Orizaba, 16 février 1863. " Habitants d'Orizaba! Dans quelques jours je quitterai cette ville, pour entreprendre des opérations militaires dont les préparatifs, faits pour assurer le succès, m'ont retenu si long-

temps ici. Mais je ne veux pas partir sans vous adresser quelques mots que vous comprendrez, j'en ai la confiance, parce qu'ils me sont dictés par mon cœur.

" D'abord, je vous remercie de la réception que j'ai accueillie le corps expéditionnaire dans votre ville pendant un séjour de neuf mois; durant ce temps, l'ordre n'a cessé de régner ici, et nos soldats ont joui d'autant de sécurité que dans leur propre patrie. Si ce résultat n'est pas dû à votre sympathie, et je m'estimerais heureux s'il en était ainsi, au moins est-il l'effet d'une bonne disposition dont nous vous serons toujours reconnaissants. Je ne me crois pas le jouet d'une illusion en pensant que la tenue et la conduite de nos soldats, qui se sont fait aimer et estimer dans toutes les parties du monde, même par leurs ennemis, doivent avoir produit le même effet sur vous, qui avez été témoins de leur bon ordre, de leur discipline et de l'affabilité de leurs manières. Il n'est pas possible que vous et ceux de vos concitoyens qui les ont vus sur d'autres points du pays, ayez hésité à les reconnaître pour des fils de cette belle France qui marche à l'avant-garde de la civilisation.

" Aussi je caresse l'espoir que vous avez compris les intentions de l'empereur, dont les vœux, en nous envoyant au Mexique, n'ont pas eu d'autre objet, croyez-moi, que celui d'obtenir par les armes la juste réparation de griefs que vous connaissez et que les négociations n'ont pu apaiser, puis de réconcilier votre pays avec l'Europe, surtout avec la France, pour laquelle vous n'auriez cessé d'entretenir vos vieilles sympathies, n'était la conduite de votre gouvernement actuel.

" Quant à moi, si je demande à Dieu de bénir nos armes, c'est moins pour la satisfaction d'une vaine ambition de gloire personnelle que pour la prospérité de votre belle patrie, à laquelle nous sommes venus apporter, au prix de notre sang, ces deux biens précieux sans lesquels une société ne saurait subsister : l'ordre et la liberté. Adieu donc, habitants d'Orizaba, ou plutôt au revoir, car j'espère que nous retournerons parmi vous. Dieu seul connaît l'avenir, mais quel que soit le sort qui m'est réservé, je n'oublierai jamais l'hospitalité que nous avons reçue ici, et je garderai toute ma vie les plus délicieux souvenirs de votre ville.

FOREY.

" général en chef, sénateur, etc." C'est huit jours après avoir publié ces adieux que le commandant en chef de l'expédition française a quitté Orizaba.

Comme complément aux nouvelles du Mexique que nous donnions hier, nous extrayons quelques passages d'une lettre adressée d'Orizaba au journal le Herald. Elle est en date du 23 février :

" ... Le baron Wagner, ministre de Prusse à Mexico, est arrivé ici le 21 au soir après avoir quitté la capitale le 18. Il a enfin été forcé de quitter Mexico par suite de ses mauvaises relations avec le gouvernement de Juárez. Avant de partir, il a demandé à M. Corwin de prendre en main la protection de ses nationaux, aussi bien que de ceux de la France et de l'Espagne, laissés à sa charge par la retraite du comte de Saligny en décembre 1861. M. Corwin a décliné cette responsabilité, sous prétexte qu'elle pourrait amener des difficultés entre lui et le parti de Juárez. Force a été au ministre de Prusse de remettre au corps diplomatique en général les intérêts qu'il avait été chargé de protéger. La conduite de M. Corwin peut avoir été très sage et conforme aux instructions qu'il a reçues du département d'Etat, mais elle semble bien peu charitable dans le moment actuel, bien qu'il soit probable qu'il ne peut faire grand chose pour tout étranger qui aurait en ce moment des différends avec le gouvernement.

" Avec le baron Wagner sont arrivées une quarantaine de personnes, qui toutes fuient la situation désespérée où se trouve Mexico. Parmi elles sont MM. Barron et Forbes, chefs de la maison de ce nom, don Antonio Escandon, la femme et la fille du colonel Talcott, et plusieurs personnages éminents de la capitale. Le baron Wagner s'embarquera à Vera-Cruz le 3 mars, sur le steamer anglais, avec la plupart de ses compagnons de voyage.

" Par eux, nous avons des renseignements très exacts sur l'état des choses à Puebla et à Mexico. Le cri général est que les Mexicains ont l'intention de combattre les Français. Ils ont quelques 16,000 ou 17,000 fantassins dans l'enceinte de Puebla, et 6,000 à 7,000 cavaliers. Leurs travaux de défense sont sur une grande échelle, et ils ont un grand nombre d'officiers enthousiastes et fanfarons, la plupart étrangers. Mais les soldats sont horriblement démoralisés, mal payés, mal nourris, mal vêtus, et généralement peu disposés à se battre. Ce qui est sûr, c'est qu'il y a antagonisme entre Comonfort et Ortega, et que le premier, qui a 7,000 hommes avec lui à San Martin, n'ira pas soutenir le second à Puebla. Si cela est vrai, et il n'y a pas de raison d'en douter, le résultat sera que les défenseurs de cette ville seront moins disposés que jamais à la défendre.

" Une personne qui réside depuis de longues années au Mexique et qui a vu beaucoup de ces exhibitions de soldats et de braves sentiments, m'assure que les Mexicains ne se battraient pas. Comme il le dit, les généraux de Juárez font de trop bonnes affaires en frappant des emprunts forcés pour le défendre; tant qu'ils pourront s'adonner à cette besogne, ils ne prêteront pas de se sauver; mais quand la perception de ces contributions, ils ne se laisseront pas beaucoup la tête pour défendre leur pays. Mon opinion est tout-à-fait celle de cette personne, mais dans cette étrange contrée, il faut se préparer à voir toutes les choses les plus invraisemblables, même une défense héroïque de Puebla par les Mexicains.

" A Mexico l'œuvre des fortifications et celle des emprunts forcés marchent d'un pas égal. Les Mexicains ont abattu tous les arbres de toutes les belles routes et avenues qui aboutissent à la capitale, et ont encombéré les rues et les chemins de fossés et de barricades. On est d'accord toutefois que le sort de Puebla décidera de celui de la capitale. Si cette place tombe, Mexico doit se rendre, comme prix de la lice.

" Le consul de France à Tampico a été arrêté, et jeté en prison, comme on devait naturellement s'y attendre après l'évacuation de la ville. A San Andrés Chalchicomula, également évacuée, les guerrillas de Juárez ont reparu.

si tant est que les Mexicains veuillent se battre. Les Français auront 23,000 hommes devant Puebla, avec 3,000 alliés mexicains.

" Le général Diaz Miron, gouverneur juriste de l'Etat de Vera-Cruz, qui a fait de bonnes pûtes affaires, avantageuses à lui et au commerce, en mettant un gros impôt sur chaque paquet transporté à Jalapa, a vu sa brillante carrière interrompue par un ordre de Juárez, qui ne voit pas cette liberté de la part d'un gouverneur d'Etat d'un œil beaucoup meilleur qu'une trahison. Juárez considère un effet que c'est une de ses prérogatives exclusives de s'approprier le produit de toutes les taxes illégalement levées sur les marchandises étrangères qu'on laisse pénétrer dans l'intérieur pour les vendre.

" Les Français qui ont été exilés de Mexico il y a quelque temps se sont tous embarqués à Manzanillo, et on les attend à Vera-Cruz par le prochain steamer anglais."

On lit dans le Courrier des Etats-Unis, du 19 mars :

PRISE DE MEXICO. Nous recevons, à une heure avancée de la nuit, le laconique télégramme suivant. La ville de Mexico a été prise par les Français.

Ce télégramme est daté de la forteresse Monroe, le 18 mars.

La nouvelle peut sembler prématurée. On s'attendait à apprendre d'abord la chute de Puebla. Mais les dernières correspondances du Mexique, qui prétaient au général Forey le plan de laisser Puebla de côté, pour se porter directement sur la capitale, laissaient prévoir un prompt dénouement.

On écrit de Berlin, au Monde, la lettre intéressante qui suit :

Dans la société moderne, l'homme le plus mal partagé est certes l'ouvrier. Depuis l'invasion des idées nouvelles et surtout l'introduction de cette liberté si vantée, le sort des ouvriers n'a fait généralement qu'empirer. Un ouvrier, qui actuellement parvient à se créer des ressources tant soit peu suffisantes et assurées pour sa vieillesse, est déjà une exception; ceux qui parviennent au bien-être et surtout à la richesse sont faciles à compter; ce ne sont que de rares phénomènes relativement au chiffre énorme de ceux qui restent toute leur vie dans une position précaire et qui sont exposés à mourir dans l'indigence et la misère. La suppression des corps de métiers légalement organisés a livré l'exercice ou plutôt l'exploitation de l'industrie et des métiers aux capitalistes et spéculateurs, à la bourgeoisie, en un mot. Mais pendant qu'on brisait les liens fraternels de la corporation et que, de par la loi et au nom de la législation moderne, on empêchait les ouvriers de recourir à l'association, on créait de nouveaux liens parmi la bourgeoisie : l'association des Chambres de commerce et l'association, qui rattache les grands commerçants entre eux, et qui avec la direction de la Bourse, sauvegarde leurs intérêts. Par les tribunaux de commerce, cette même classe est en possession d'une sorte d'autonomie, d'un certain self-government, qui manque absolument à toutes les autres classes de la population. L'exception que fait l'état militaire sous ce rapport ne doit même pas être comptée, car cette partie de la population vit sous des conditions toutes différentes. Que l'on ajoute à cela la puissance de l'association secrète de la Maçonnerie, composée en grande majorité de bourgeois, à l'exclusion absolue des gens des classes inférieures, et l'on comprendra ce qu'il y a dans la bourgeoisie de moyens pour se soutenir, s'entraider et raffermir sa position sociale autant que son influence publique.

La bourgeoisie est donc dans la société moderne la partie la mieux organisée, la plus avantagée, soit légalement, soit secrètement, et par ce simple fait aussi la plus puissante; elle constitue la soi-disant majorité populaire, et elle est tout à fait prépondérante. L'ouvrier est à son service, et la plupart du temps même sous sa dépendance absolue. Pour lui, il n'y a pas d'institution analogue à celle des Chambres de commerce et d'industrie, qui s'occupe de son sort et qui ait quelque action légale. Les conseils des prud'hommes et les institutions analogues de divers pays ne peuvent que le protéger dans certains cas tout personnels; ce ne sont, à vrai dire, que des tribunaux d'experts.

Aussi longtemps que la plupart des ouvriers ont pu se réjouir de se voir délivrés des vieilles corporations, devenues fort gênantes et même insupportables pour la majorité, à cause de leur trop grand stabilité; tant qu'ils se sont vus traités selon les habitudes et avec les égards que le christianisme avait établis; tant que le système de l'exploitation humanitaire des économistes politiques n'a point dominé; enfin, tant qu'on a pu leur faire accorder que la principale cause de leur mauvaise situation résultait des fautes des gouvernements, les ouvriers se laisseront dominer et exploiter au nom de la liberté, par la bourgeoisie humanitaire, sans trop protester et murmurer. Longtemps aussi leur nombre restreint, le bon marché des choses nécessaires à la vie, une rémunération suffisante, et enfin l'absence absolue de toute organisation autonome parmi eux, les empêchèrent de trop se plaindre ou de protester par des actes encore soumis.

Mais aujourd'hui toutes ces raisons tendent à disparaître. L'ouvrier commence à voir que son véritable adversaire n'est pas l'aristocratie, ni le Gouvernement, mais bien la bourgeoisie, ou plutôt le système et les principes qu'elle représente, et il se dit que plus cette classe parvient à dominer, plus sa position, à lui, s'empire. Partout aussi, la scission entre le Tiers-Etat et le Quatrième-Etat se manifeste, et prend même à l'occasion un caractère alarmant pour la bourgeoisie. Différents symptômes ont révélé l'existence de ce nouveau danger, de ce nouvel élément de discordes publiques. Le mouvement actuel, qui se produit avec une certaine persistance parmi les ouvriers de Berlin, porte essentiellement ce caractère. Aussi la bourgeoisie s'en est ému la première, et, chose bien remarquable, tous les organes soi-disant progressistes et libéraux de la presse allemande ont pris parti contre ce mouvement. Parmi les dix-sept journaux politiques quotidiens de Berlin, il n'y en a absolument qu'un seul, la Gazette universelle du Nord de l'Allemagne (Norddeutsche Allgemeine Zeitung) qui ait ouvertement embrassé le parti des ouvriers. La feuille la plus populaire, la Gazette du Peuple, qui est censée le Moniteur des ateliers de Berlin mais qui est entièrement rédigée par des

BIOGRAPHIE DU CHEVALIER FALARDEAU

PAR EUGENE DE RIVES

CHARMANTE petite brochure d'une centaine de pages avec superbe PORTRAIT PHOTOGRAPHIQUE et AUTOGRAPHE. PRIX : 25 CENTS.

Comme le nombre des exemplaires est peu étendu, les amateurs feront bien de se hâter.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, No. 7, Rue Buade, Haute-Ville, vis-à-vis le Presbytère.

N. B. Se vend aussi à MONTREAL, chez MM. FABRE & GRAVEL et J. B. ROLLAND & FILS, Libraires. Québec, 28 juillet 1862.

ILLUSTRATED SCIENTIFIC AMERICAN.

Le meilleur journal de mécanique du monde.

DIX-HUITIÈME ANNÉE.

VOLUME VIII. -- NOUVELLES SÉRIES

UN nouveau volume de ce journal populaire commence le 1er Janvier. Il est publié hebdomadairement, et chaque numéro contient seize pages d'informations utiles et de cinq à dix gravures originales d'inventions et découvertes nouvelles, toutes préparées expressément pour ses colonnes.

AU MÉCANICIEN ET AU MANUFACTURIER.

Aucune personne engagée dans des entreprises de mécanique ou manufacturières ne devrait se passer du SCIENTIFIC AMERICAN. Il ne coûte que six centimes par semaine; chaque numéro contient de six à dix gravures de machines et inventions nouvelles, qui ne peuvent être trouvées dans aucune autre publication.

A L'INVENTEUR.

Le SCIENTIFIC AMERICAN est indispensable à tout inventeur, non seulement parce qu'il contient des descriptions illustrées de presque toutes les meilleures inventions aussi qu'il les rend connues, mais parce que chaque numéro contient une Liste Officielle de toutes les Patentes accordées par le Bureau des Patentes des États-Unis durant la semaine précédente, donnant ainsi une histoire correcte du progrès des inventions dans ce pays.

Une brochure d'instruction sur le meilleur mode d'obtenir des Lettres Patentes pour de nouvelles inventions est fournie gratis sur demande.

MM. MUNN & CIE, ont agi comme solliciteurs de Patentes pour plus de dix-sept ans, en même temps qu'ils publient le SCIENTIFIC AMERICAN, et ils réfèrent à 20,000 personnes qui ont obtenu des Patentes pour lesquelles ils ont travaillé.

Aucune rémunération n'est demandée pour l'examen des croquis et modèles de nouvelles inventions et pour conseils sur les moyens d'obtenir une patente.

CHIMISTES, ARCHITECTES, CONSTRUCTEURS DE MOULINS ET FERMIERS.

Le SCIENTIFIC AMERICAN sera pour eux un journal très utile. Toutes les nouvelles découvertes dans la Chimie sont données dans nos colonnes et les intérêts de l'architecte et du charpentier ne sont pas négligés; toutes les inventions et découvertes nouvelles appartenant à ces branches étant publiées chaque semaine. Des informations utiles et pratiques qui intéressent les constructeurs et propriétaires de moulins seront trouvées dans le SCIENTIFIC AMERICAN, et ces informations lui ne leur sera pas possible de les puiser à une autre source. Des questions qui intéressent les fermiers seront discutées dans le SCIENTIFIC AMERICAN; la plupart des améliorations dans les instruments d'agriculture étant reproduits en gravures dans ses colonnes.

CONDITIONS.

Pour les souscripteurs par la maille: Trois piastres par année, ou Une piastre pour quatre mois. Les volumes commencent les premiers de Janvier et de Juillet. Des copies spécimens seront envoyées gratis dans toutes les parties du pays.

L'argent de l'Ouest et Canadien ou des estampilles de Poste, peut servir pour la souscription de chaque année, pour payer le postage.

MUNN & CIE, Éditeurs, 37 Park, Row, N.-Y.

COUVERS DE TENUE DES LIVRES, en partie double et en partie simple, divisés en trois parties, comprenant: 1o. Les principes raisonnés de la Tenue des Livres en partie double et en partie simple; 2o. La pratique de la Tenue des Livres ou la comptabilité figurée d'une maison de commerce; 3o. La correspondance commerciale suivie d'exercices pratiques et d'un vocabulaire explicatif des termes usuels de commerce. Par un professeur de comptabilité.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

RELATIONS INÉDITES de la Nouvelle-France (1672-1679) pour faire suite aux anciennes Relations (1615-1672), avec deux cartes géographiques. 2 vols. in 12. Brochées, \$0.60

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

PLUMES D'OIE, PLUMES D'ACIER de toutes les formes et de tous les prix. -- Petites plumes et Magnum-Bonum.

A vendre chez

LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

Un arrêt rendu par la Cour impériale de Dijon, le 17 août 1854, a constaté, sur le Rapport de MM. Chevalier et O. Henry, MEMBRES DE L'ACADEMIE IMP. DE MEDECINE, et Lassaing, professeur de chimie à l'École d'Alfort, experts désignés par elle pour en faire l'analyse, que l'Elixir de Guilié, préparé par Paul Gage, était un médicament perfectionné, toujours régulier dans son action; qu'il n'était point un remède secret, et que la vente en devait être autorisée.

ELIXIR

DR. GUILLE, LE SEUL AUTHENTIQUE,

PREPARE PAR PAUL GAGE, A PARIS, Rue de Grenelle-Saint-Germain, No. 13.

ASTHME, CATARRHE, COQUELUCHE, RHUMES, TOUX CONVULSIVE, INFLAMMATIONS DE POITRINE, etc. -- Ces affections sont le résultat d'une accumulation, dans le tissu même du poumon et sur la surface des bronches, d'une matière glaireuse, ACRE, VISQUEUSE, ÉPAISSE, qui s'est développée dans le poumon à la suite d'une inflammation. La trachée-artère est bouchée, le poumon ne se dilate plus, la respiration devient impossible. La nature cherche à expulser cette HUMEUR GLAIREUSE par des accès de toux convulsive, et le malade meurt asphyxié, si on ne se hâte de lui administrer l'Elixir pour suppléer aux efforts impuissants de la nature.

APŒPLEXIE, PARALYSIE. -- Le cerveau est traversé par une quantité infinie de vaisseaux sanguins et lymphatiques; il est enveloppé d'une pellicule ou membrane muqueuse, qui exsude une humeur glaireuse chargée d'entretenir cet organe dans un état d'humidité convenable. Aussitôt que, par une cause quelconque, un peu d'inflammation se développe, soit dans les vaisseaux sanguins ou lymphatiques, soit dans la pellicule ou membrane muqueuse, et que, par suite, l'humeur glaireuse est sécrétée plus abondamment qu'il ne convient, il y a un ÉPANCHEMENT de cette humeur dans le cerveau, et, peu après, APŒPLEXIE et PARALYSIE.

Il n'y a qu'un moyen d'empêcher un pareil malheur, c'est d'user de l'Elixir de Guilié AVANT, PENDANT ET APRÈS l'ÉPANCHEMENT, pour le prévenir, et pour en opérer la résorption par une dérivation puissante sur le tube intestinal, s'il y a eu lieu.

BILE, MALADIES BILIEUSES, FIÈVRE JAUNE, JAUNISSE, INDIGESTIONS, CHOLÉRA-MORBUS, etc. -- Lorsque le foie est devenu le siège d'une inflammation violente, cette inflammation se communique à la rate, à l'estomac et aux intestins par suite d'un débordement de bile dans ces divers organes. Une véritable infection purulente par la bile se développe; la jaunisse, la fièvre jaune, les fièvres putrides et bilieuses, les fièvres de marais, le choléra et les maladies pestilentielles se déclarent, les calculs biliaires se forment dans la vésicule du fiel, etc. Pour prévenir ces désordres, il faut expulser du foie la bile putréfiée par l'inflammation, au fur et à mesure qu'elle se produit, et employer à cet effet l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE, qui réunit à une action purgative douce, des qualités toniques et anti-putrides.

CATARRHE DE LA VESSIE. -- Lorsque les urines sont surchargées d'une matière glaireuse, quelquefois BOURBEUSE ou ROUGEÂTRE, quelquefois fétide et pour ainsi dire HUILEUSE, cette matière irrite les parois de la vessie et y développe le catarrhe vésical. GUÉRISON: empêcher la matière glaireuse de séjourner dans la vessie et d'y pénétrer en usant de l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE. GOUTTE ET RHUMATISME. -- Ces deux maladies graves doivent leur origine à une matière glaireuse, ACRE, qui s'est fixée sur les membranes synoviales des articulations et sur les aponeuroses qui enveloppent les muscles. Indiquer la cause de ces maladies, c'est indiquer le remède; c'est dire que l'Elixir de Guilié préparé par PAUL GAGE est le meilleur agent qu'on puisse employer pour soulager vite et guérir solidement. La guérison se complète par l'usage du Tissu Electro-Magnétique.

Nous pourrions passer en revue la série complète des maladies occasionnées par les glaires. Nous préférons renvoyer le lecteur au petit livre dont sont extraits les paragraphes qui précèdent, et qui se délivre gratis avec chaque bouteille d'Elixir de Guilié.

Chaque bouteille est entourée du TRAITE DES GLAIRES dont le dépôt légal a été fait à Paris et à l'étranger pour conserver aux auteurs et éditeurs la propriété littéraire exclusive, et chaque bouteille qui sera livrée sans en être accompagnée doit être refusée comme contrefaite. Cette brochure est traduite dans toutes les langues de l'Europe.

Prix des flacons: 3 fr. 50 et 6 fr., pris à Paris, et 4 fr. 25 et 6 fr. 75 Franco pour tous les points de la Belgique.

AVIS IMPORTANT. -- On annonce dans les journaux de Bruxelles, comme étant de M. Guilié, un Elixir préparé selon la formule de Derouart; M. Guilié et ses ayants-cause protestent énergiquement contre cette prétendue formule et le produit, qui sont l'un et l'autre deux mensonges destinés à tromper le public.

Tissu Electro-Magnétique approuvé par l'Académie de Médecine.

Ce Tissu doit ses propriétés curatives à la substance dont il est composé, et aux métaux de la pile voltaïque qui y sont incorporés en poudre impalpable. Son action est énergique sur l'appareil dermoïde. Il y développe une transpiration abondante, et quelquefois une éruption dérivative éminemment salutaire.

Ce Tissu est d'une solidité telle qu'il dure indéfiniment, et que l'usage en est plus économique et plus efficace que celui des papiers dits chimiques dont l'action est souvent, nulle, et qui salissent le corps et le linge. Les médecins qui l'ont employé savent qu'il guérit souvent, et SOULAGE TOUJOURS les Douleurs goutteuses et rhumatismales, les Névralgies de toute nature, les Migraines, les Infiltrations séreuses et hydropiques, les Inflammations de la

pleure et du poumon, etc., etc.; en un mot, toutes les affections qui se modifient par la surexcitation du tissu cutané.

Tous les journaux de médecine de Paris l'ont recommandé.

Prix: 5 et 10 fr. la boîte, prise Paris et 6 fr. et 11 fr. Franco pour tous les points de la Belgique.

ON TROUVE à la même adresse le TAFETAIS GOMME de PAUL GAGE, pour la guérison radicale des cors, oignons et durillons, dont vingt années de succès attestent l'efficacité incontestable. -- Prix: 2 fr. pour la France, et 2 fr. 25 pour la Belgique.

M. Paul Gage ayant à se plaindre de la contrefaçon, a pris la détermination d'envoyer Franco son ELIXIR, son TISSU et son TAFETAIS aux prix ci-dessus fixés pour toute la Belgique; les malades, on s'adressant à lui, seront donc sûrs de n'avoir que des médicaments authentiques.

A vendre chez LEGER BROUSSEAU, Libraire, 7, Rue Buade, Haute-Ville.

ETABLISSEMENT CONSIDÉRABLE

Marchand Ferblantier,

A l'enseigne de la Cafetière,

35, RUE ET FAUBOURG SAINT-JEAN.

Le soussigné tout en remerciant le public de la ville de Québec et des campagnes environnantes de l'encouragement et du patronage constant qu'il en a reçu, a l'honneur de l'informer qu'il vient de faire à son Établissement des réparations considérables en l'augmentant de tous les articles de 1ère qualité qui se trouvent dans la ligne de Marchand Ferblantier.

On trouvera toujours dans son magasin outre les articles de Ferblanteries, des Poêles de toutes grandeurs et dans le dernier goût, tels que Poêles de Fantaisie pour salle à manger, pour salon et pour corridors, ainsi que Poêles à cuisiner avec tous les vases.

Le soussigné exerce comme par le passé tous les ordres qu'on voudra bien lui donner pour monter les poêles et tuyaux et pour tout ouvrage en plomb, appareils à gaz, etc., à des prix très raisonnables et à la plus grande satisfaction des personnes qui lui accorderont leur patronage.

OLIVIER DESLAURIER, Québec, 12 sep. 1862. 480

W. A. CURRY,

AGENT DE CHANGE et COURTIER D'ASSURANCE,

Comptable et agent de terre,

3, BATTISSE DE GOWEN, RUE SAINT-PIERRE QUEBEC.

Fonds Obligations, Débentures, Billees de Change et surtouts de toutes espèces achetées et vendues. Emprunts négociés. Affaires conduites avec le Département des Terres de la Couronne et autres Bureaux du Gouvernement. 26 mai 1862. 243-12m

COMPAGNIE

D'Assurance Maritime

DE QUEBEC.

DIRECTEURS:

HENRY J. NOAD, Président. H. DUBORD, Vice-Président. JAMES G. ROSS, W. WITBALL. J. GAUDY, J. H. CLINT. J. B. REAUX, E. BURSTALL. D. D. YOUNG. ALEXANDER FRASER, Gérant et Secrétaire.

BUREAU:

Batisses de Renaud

RUE SAINT-PIERRE.

La compagnie est maintenant prête à émettre des polices. A. FRASER, Gérant et Secrétaire. Québec, 21 juillet 1862. 309

VENANT D'ÊTRE REÇU

Un assortiment complet

Pendules Carrées, Pendules Gothiques, Pendules Marines, Pendules façonnées en fer et de 30 heures et de 8 jours.

Miroirs à toilette et Miroirs carrés de toute grandeur.

Huile de charbon, Lampes de toutes sortes, mèches de cheminée, broses et sabots-jour.

Montres, Chaines, Glets, Bagues, Anneaux, Épingles, Médailles, Pendants d'Oreilles, Horloges et Bijoux réparés, par LOUIS FOURNIER, 42, Grande Rue St. Jean, Vis-à-vis le Cimetière anglais, Québec. 3 sept. 1862. 359-1m

CONDITIONS

COURRIER DU CANADA.

Prix de l'abonnement:

(Annuitement d'avance.)

CANADA: Un an \$4.00

Six mois 2.00

Trois mois 1.20

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE: Un an \$6.00

NOUVELLE-ÉCOSSE, NOUVEAU-BRUNSWICK, ANGLETERRE: Six mois 3.00

Trois mois 2.00

FRANCE: Un an 50 francs

Six mois 30 francs

Trois mois 15 francs

Tarif des annonces.

Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir:

Six lignes et au-dessous \$00 50

Pour chaque insertion subséquente, 00 12 1/2

Pour les annonces d'une plus grande étendue elles seront tarifées à raison de 50 cts par ligne pour la première insertion, et de 25 cts pour les insertions subséquentes.

Tout ce qui a rapport à la rédaction devra être adressé à M. A. E. AUBRY.

Toutes lettres d'argent, demandes d'abonnements et réclamations, doivent être adressées à M. LEGER BROUSSEAU, propriétaire, No. 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, (France)

IMPRIME ET PUBLIE PAR LEGER BROUSSEAU, Éditeur Propriétaire, 7, Rue Buade, vis-à-vis le Presbytère, QUÉBEC.

PROVINCE DE MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner:--SALUT.

L. V. SICOITX, ATTENDU que Charles Panet, Proc. Génl., Louis Massue, George Barillemi Faribault, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq-Mars, Eueyers, Commissaires dûment nommés pour les fins du chapitre dix-huit des Statuts Révisés pour le Bas-Canada, dans et pour le Diocèse Catholique Romain de Québec, tel que canoniquement reconnu et érigé dans le Bas-Canada par les autorités ecclésiastiques. Et attendu que les dits Charles Panet, A. B. Sirois Duplessis et Charles Cinq-Mars, ont été nommés comme susdit, ont, en leur qualité de Commissaires, comme susdit, par et en vertu des dispositions contenues dans le dit Acte, fait un rapport de leur opinion au Gouverneur de Notre Province du Canada accompagné d'un Procès-Verbal de leurs procédés, par lequel ils décrivent et déclarent les limites et bornes qu'ils croient le plus expédient d'assigner à la paroisse de NOTRE DAME DE PORTNEUF, dans le Diocèse Catholique Romain de Québec, savoir: "La paroisse de Notre Dame de Portneuf, située dans le comté de Portneuf, et district de Québec, et comprenant parties de la Baronie de Portneuf, et des seigneuries de Jacques Cartier et de Berthois, sera bornée comme suit, savoir: vers le sud-est par le fleuve St. Laurent, vers le nord-est par la ligne qui sépare la terre du seigneur Augustin Brière de celle de Roger Lelièvre, écuyer, dans la dite baronie de Portneuf, à partir du dit fleuve St. Laurent, jusqu'à la profondeur des dites terres; delà, allant vers le nord-est par une ligne suivant le chemin appelé le chemin neuf, passant par le profond de ces dites terres jusqu'à la ligne sud-ouest de la dite paroisse de St. Bazile; delà, allant vers le nord-est par une ligne suivant d'abord la dite ligne au sud-ouest de la dite paroisse de St. Bazile, puis ensuite la ligne nord-est de la seigneurie de Perthuis, jusqu'à la profondeur de la même seigneurie; vers le nord-est par la ligne nord-ouest d'icelle seigneurie; vers le sud-ouest, à partir du dit fleuve St. Laurent, partie par la ligne qui sépare la terre de John Childs, écuyer, du domaine de sir Charles Stuart, au premier rang de la seigneurie de Deschambault, partie par la ligne qui sépare la terre de sieur Joseph Poliquin de celle du sieur François Hamelin, au second rang de la dite seigneurie, et partie par la ligne qui sépare la terre du sieur Augustin Gignac de celle de sieur Augustin Delisle, au troisième rang de la même seigneurie; de cette dernière ligne allant vers le nord-est par la ligne suivant la ligne de séparation entre le dit troisième rang, et le quatrième, jusqu'à la ligne sud-ouest de la dite baronie de Portneuf; delà, allant vers le nord-ouest par une ligne suivant la dite ligne sud-ouest de la dite baronie, puis la ligne sud-ouest de la dite seigneurie de Perthuis, jusqu'à la profondeur de la même seigneurie." SACHÉZ MAINTENANT, que Nous avons confirmé, établi et reconnu, comme par les présentes Nous confirmons, établissons et reconnaissons les dites limites et bornes comme devant être et demeurer celles de la dite paroisse de Notre Dame de Portneuf; et Nous avons érigé et déclaré comme par les présentes Nous érigeons et déclarons la dite paroisse de Notre Dame de Portneuf, comme devant être ci-après une paroisse pour toutes fins civiles, en conformité des dispositions du susdit Acte.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoins Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballymonek, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capite Général et Gouverneur-en-Chief dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DOUZIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-Sixième.

Par Ordre, J. O. BUREAU, Secrétaire. 20 mars 1863. 593-3f

PROVINCE DE MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner:--SALUT.

ATTENDU qu'il est expédient d'ériger en township une certaine étendue de Nos terres incultes, sise, située et étant dans le Comté de Kamouraska, dans Notre district de Kamouraska, dans Notre dite Province, en un Township, sous le nom de Chabot, pour être à toujours ci-après appelé, connu et ainsi désigné. Et Attendu qu'en vertu d'un Acte du Parlement de Notre Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande fait et passé dans la Session d'icelle tenue dans les troisième et quatrième années de Notre Règne, et intitulé: "Acte pour réunir les Provinces du Haut et du Bas-Canada, et pour le Gouvernement du Canada," il est entre autres choses statué et établi, que l'Instrument en vertu duquel aucun township dans la dite Province sera constitué, sera publié par Proclamation. Et Attendu que les Lettres Patentes susdites sont de la teneur et effet, et dans les mots suivants, savoir:

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoins Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballymonek, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capite Général et Gouverneur-en-Chief dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince Édouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DOUZIÈME jour de FÉVRIER, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-trois, et de Notre Règne la Vingt-Sixième.

Par Ordre, J. O. BUREAU, Secrétaire. 20 mars 1863. 592-3f

BOIS A VENDRE.

Le soussigné offre à ses pratiques et au public en général: 15,000 PLANCHES de Pin et d'Épinette, de 1 pouce. 800 M. DRIERS de 1 1/2 et 2 pouces. 300,000 BARDEAUX de premier choix. 2,000 PIECES de LAMBOURDES DE CEDRE. Le tout sera vendu à des prix bien modérés. BUREAU:--En arrière de la Halle du Palais. RÉSIDENCE:--No. 22 rue Sainte-Geneviève, faubourg Saint-Jean.

ANT. PAQUET, Marchand de Bois à Commission. Québec, 12 déc. 1862. 481

FRED. S. TAYLOR.

COURTIER

ET

Agent de Change,

AGENT DES TERRES DE LA COURONNE,

d'Assurance et Agent Général.

BUREAU: Encoignure des rues Buade et du Fort, Québec. Québec, 12 janvier 1863. 528-6m

A VENDRE.

10,000 piastres

de Débentures de Cobourg, portant 8 par cent d'intérêt.

S'adresser à F. S. TAYLOR, Courtier, Bureau, encoignure des rues Buade et du Fort. Québec, 21 janv. 1863. 544

PROVINCE DE MONCK.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'elles pourront concerner:--SALUT.

En Foi de Quoi, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province du Canada: Témoins Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin le Très-Honorable CHARLES STANLEY VICOMTE MONCK, Baron Monck de Ballymonek, dans le Comté de Wexford, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capite Général et Gouverneur-en-Chief dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-